



PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2017

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h30)

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 17-67** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu:
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

- 17-68** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2017.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

17-69 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois d'AVRIL au montant **de 22 158.10\$.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- L'état des revenus et de dépenses d'avril 2017
- Rapport des heures effectuées des employés
- Rapport d'activités du service de l'urbanisme, permis et certificat avril 2017
- Rapport comparatif des infractions sur 3 ans
- Statistiques du site Internet

DEMANDE DE MME VALÉRIE HUET CONCERNANT UN PONCEAU PRÈS DU 712, RANG 7 OUEST

17-70 Suite à l'évaluation de monsieur Réjean Jalbert des constructions Jalbert et Pelletier pour l'enlèvement d'un ponceau près du 712, rang 7 Ouest.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de madame Valérie Huet à l'effet :

- d'enlever le ponceau à l'entrée de la propriété du 712, rang 7 Ouest et devra l'apporter au garage municipal.
- d'emplir le fossé de matériel
- niveler le terrain

Les travaux sont aux frais de madame Valérie Huet.

Madame Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h30.

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

**Travaux d'arpentage effectués par Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc.
Terrain Fabrique Saint-Charles-Garnier**

17-71 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la demande de la Commission scolaire des Phares, représenté par monsieur Carl Ruest, à répartir à part égale, les honoraires pour les travaux d'arpentage effectués sur le lot 4 987 534 du cadastre du Québec, afin de produire une opération cadastrale, soit le remplacement du lot 4 987 534 par les lots 6 056 466 et 6 056 467.
Montant réparti : 2 339.74\$ taxes incluses

DRAPEAUX DU QUÉBEC ET DU CANADA (achat)

Contactez les attachés politiques des députés provincial et fédéral

CLUB DE VITRAIL

Demande l'installation de trois (3) fluorescents

17-72 Un groupe de citoyens se sont regroupés pour créer une activité (le vitrail)
Demande l'installation de trois (3) fluorescents de 8 pieds dans le local de leur activité.
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le conseil acquiesce à la demande à l'automne, considérant que des travaux de rénovation devront avoir lieu dans ce local.
Coût des fluorescents : 537\$ plus taxes

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Demande de prêt d'un petit classeur

17-73 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la demande de monsieur Igor Pierre-Antoine pour le prêt d'un petit classeur à deux tiroirs pour le comité de développement Val-Garnier.

6. MRC DE LA MITIS

-Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance de la MRC de La Mitis.

7. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

17-74 **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Alain Goulet , appuyée par monsieur Rodrigue Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

8. SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX – VOLET 1

MOBILIER À LA SALLE MUNICIPALE

17-75 Considérant que la municipalité de Saint-Charles-Garnier a reçu un projet de la part de la Société d'horticulture Saint-Charles-Garnier représentant un montant total de **8 689,81\$** taxes incluses;

Considérant que ce projet est recevable au terme des conditions énumérées dans la Politique de soutien aux organismes communautaires locaux;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une analyse par le comité prévu à cette fin en fonction de la grille établie :

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier reçoive un montant de **4 000,00\$** provenant du Fonds de soutien aux organismes communautaires locaux pour la réalisation du projet mobilier à la salle municipale.

9. Demande de dérogation mineure n° D2017-01

17-76

Demande de dérogation mineure n° D2017-01 déposée par M. Mathieu Bernier-Joubert, propriétaire du 43, rue Principale, lot n° 4 987 543 du cadastre du Québec, afin de réduire la superficie actuelle du lot de 1089,7 mètres carrés à 554,7 mètres carrés, au lieu d'un minimum de 1 500 mètres carrés tel qu'exigé par le règlement de lotissement n° 168.

Le but de cette opération cadastrale est que M. Bernier-Joubert désire agrandir le terrain de sa propriété du 45, rue Principale. L'espace supplémentaire de terrain servira à y déménager et agrandir le garage existant, situé sur sa propriété au 45, rue Principale.

Une dérogation mineure est nécessaire afin de procéder au lotissement puisque le règlement de lotissement n° 168 ne permet pas de réduire la superficie d'un lot déjà dérogoire au règlement.

En réduisant la superficie du lot, les normes relatives aux bâtiments accessoires, les marges de recul prescrites du garage et de la maison ainsi que la profondeur minimale du terrain sont respectées.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du Règlement sur les dérogations mineures n° 172, le conseil municipal reçoit et analyse cette demande :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du règlement de lotissement n° 168 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de lotissement n° 168 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure, considérant les impacts que celle-ci aurait si elle est accordée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n° 166 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du garage à déménager restera résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement proposé est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 4 mai 2017 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion aux personnes présentes dans l'assemblée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune personne ne ci-oppose.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé de monsieur Alain Goulet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure n° D2017-01 telle que présentée;

QUE le lotissement doit se faire en tout point conforme au plan projet de lotissement préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre le 20 avril 2017 sous la minute 11868, dossier 13454;

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en urbanisme à délivrer le permis de lotissement, et ce, conformément au plan projet de lotissement préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre le 20 avril 2017 sous la minute 11868, dossier 13454.

Cette dérogation mineure s'applique au 43, rue Principale, lot n° 4 987 543 du cadastre du Québec.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. POSTE DE MANŒUVRE (ENGAGEMENT)

17-77 Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
QUE le Conseil engage, monsieur Roberto Fortin en tant que manœuvre.

La semaine de travail, du lundi au vendredi de 7 heures à 12h00 et de 13 heures à 17h00 sauf le vendredi il termine à 11h00, à raison de 40 heures par semaine. Ces semaines de travail sont considérées en période d'essai débutant le 7 mai et se termine le 7 juillet 2017.

L'employé a un horaire variable, occasionnellement, il pourrait être appelé à travailler le samedi et le dimanche.

12. DÉSIGNER L'ENTREPRENEUR POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX

- 17-78** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Nancy Pineault et unanimement résolu :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient les services des entreprises Ernest Normand pour le premier nivelage des chemins municipaux.

Taux horaire : 135,00\$

Le choix de l'entrepreneur, pour les autres travaux de voirie, dépendra de sa disponibilité durant la saison.

13. VOIRIE

- 17-79** Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal autorise les constructions Jalbert et Pelletier à nettoyer le canal de drainage, au rang 9 Est.

14. DOSSIER DES ÉLUS

15. VARIA

1. AVIS DE MOTION POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

Avis de motion Monsieur Alain Goulet, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du Conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

**2. PROGRAMME TECQ
Travaux de réparation de fondation**

- 17-80** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la proposition d'Excavation Bruno Rioux pour corriger le problème d'infiltration d'eau du mur Est, sur une longueur d'environ 10,0m (du coin du bâtiment jusqu'à l'entrée principale) du centre communautaire.

Coût : **4 581.12\$** plus taxes avec une garantie de trois (3) ans.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-81 Il est proposé par monsieur Bruno Roy
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.